

PAR COURRIEL

Québec, le 14 février 2020

Monsieur Benoit Charette
 Ministre de l'Environnement
 et de la Lutte contre les changements climatiques
 675, boulevard René-Lévesque Est
 Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Avis sur le type de mandat qui devrait être confié au BAPE –
Projet d'augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de sols contaminés à Mascouche

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de la période d'information publique sur le projet cité en objet, qui a pris fin le 27 janvier, vous avez reçu une demande de consultation publique qui a été jugée non frivole. Conformément à l'application de l'article 31.3.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, cette demande m'a été acheminée à l'intérieur du délai de 10 jours impartis, soit le 5 février.

Selon le quatrième alinéa de ce même article, le Bureau doit vous recommander le type de mandat qui devrait lui être confié.

Parmi les éléments qui se dégagent de l'analyse des demandes, nous soulignons notamment les constats suivants :

- il n'y a qu'une seule demande ;
- le requérant soulève des enjeux majeurs mais circonscrits ;
- les enjeux soulevés sont connexes au projet mais non directement liés ;
- le requérant n'est pas ouvert à la médiation ;
- les enjeux sont circonscrits à des thèmes ;
- le projet ne fait pas l'objet d'une controverse.

...2

En conséquence, sur la base des critères établis dans la procédure administrative que nous avons développée à cet effet ainsi que sur l'expérience organisationnelle acquise au regard de la réalisation de différents types de mandat, le BAPE recommande la tenue d'une consultation ciblée pour ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Philippe Bourke